

A
SASU au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 16 Rue DALAYRAC
31000 TOULOUSE
879 250 223 R.C.S. TOULOUSE

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
À douze heures,

Martial DA SYLVA,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

Associé unique de la Société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président et Associé unique de la Société, Martial DA SYLVA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a également établi le rapport de gestion portant sur l'activité de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Rappel des distributions antérieures de dividendes ;
- Approbation de la convention réglementée ;
- Rémunération des dirigeants ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

DÉCISION N° 1 - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, suite à la lecture du rapport de gestion, ayant pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ces comptes.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DÉCISION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 142 011,99 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 142 011,99 euros.

DÉCISION N° 3 - RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

L'Associé Unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Dividendes distribués : 42 857,00 euros ;
– Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 42 857,00 euros ;

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Dividendes distribués : 43 000,00 euros ;
– Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 43 000,00 euros ;

DÉCISION N° 4 - APPROBATION DE LA CONVENTION RÉGLEMENTÉE

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention réglementée qui a été conclue ou reconduite au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La convention suivante a été conclue :

1. Compte courant d'associé - Martial DA SYLVA

Compte courant d'associé ouvert dans les comptes de la Société au nom de Martial DA SYLVA.

Ledit compte présente, à la date de clôture de l'exercice, un solde créditeur d'un montant de 913,83 euros.

Ledit compte n'est pas productif d'intérêt.

DÉCISION N° 5 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

L'Associé Unique constate qu'aucun dirigeant n'a été rémunéré au cours de l'exercice écoulé.

La Société a remboursé, sur justification, les frais de représentation et de déplacement des dirigeants.

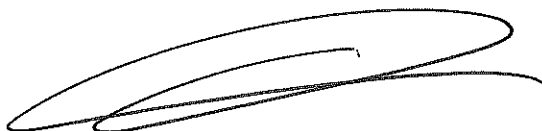
DÉCISION N° 6 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

Marfial DA SYLVA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Désignation de l'entreprise SAS A²			16 RUE DALAYRAC			Néant ☐		
Adresse de l'entreprise			31000 TOULOUSE					
SIRET			Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		
8 7 9 2 5 0 2 2 3 0 0 0 1 0			Durée de l'exercice précédent *			12		
			Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
			31122025			31122024		
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	016				
	Immobilisations corporelles*		028	030				
	Immobilisations financières* (1)		040	042	4 598	5 798		
	Total I (5)		044	048	4 598	5 798		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070				
			072	074	1 388	200		
	Charges constatées d'avance *		092	094				
	Valeurs mobilières de placement		080	082	125 000	30 000		
	Disponibilités		084	086	43 644	85 485		
	Total II		096	098	170 032	115 685		
	Total général (I + II)		110	112	174 630	121 483		
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1	1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	100	100			
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	660	660			
	Report à nouveau		134	27 843	15 449			
	Résultat de l'exercice		136	142 012	98 109			
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	171 615	115 318			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 313	2 376			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172	788	507			
	Comptes courants d'associés		173	914	3 232			
	Autres dettes		175		50			
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	3 015	6 165				
Total général (I + II + III)		180	174 630	121 483				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A²		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 993
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
	Rémunérations du personnel *			250	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	207
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 200)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	145 000
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	788
					507
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	142 012
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	142 012
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	788
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	7 456
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
				991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
					181
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346		655	
		643		645	
		648		649	
					641
					647
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	5 256
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	5 256

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.